



CAMPING DU DOMAINE DE LA BERGERIE ***

1330 chemin de la Sine – 06140 VENCE

☎ 04 93 58 09 36 ✉ info@camping-domainedelabergerie.com

Pour tout litige seul le tribunal de Grasse est compétent – RC GRASSEB327015236

CONTRAT DE LOCATION REFRIGERATEUR

CONDITIONS GENERALES

Le matériel est testé avant mise à disposition, ce qui implique pour le preneur le parfait état de fonctionnement.

Le preneur est responsable du matériel dès mise à disposition de celui-ci, et sera donc tenu responsable d'une mauvaise utilisation ou d'un mauvais emploi. Le propriétaire ne pourra être tenu pour responsable de tous dommages corporels ou matériels résultant de l'utilisation de son matériel par le preneur ayant accepté le parfait état du matériel par la signature du présent contrat.

Le matériel restitué sera testé par le propriétaire. Toute défectuosité, irrégularité ou usure exagérée constatées lors de ce contrôle sont à la charge du preneur.

Le matériel manquant au retour sera facturé par le biais de la caution déposée par le preneur.

Le preneur s'engage à installer le réfrigérateur exclusivement dans son auvent ou sa tente. Il ne peut en aucun cas être installé en extérieur.

TARIF

Le tarif est de 7 €/nuît, avec un minimum de 5 nuits.

CAUTION

Le montant de la caution est de 200 € à verser lors de la mise à disposition. Celle-ci sera remboursée après retour du matériel, déduction faite de toute dégradation et/ou d'un éventuel nettoyage si besoin en est.

ENTRE LE LOUEUR ET PROPRIETAIRE DU MATERIEL

La SAS CAMPING DU DOMAINE DE LA BERGERIE

Et

Mme/M

Occupant de la place

Demeurant :

La SAS CAMPING DU DOMAINE DE LA BERGERIE loue le réfrigérateur n° ... marque BEKO

Comprenant

- 3 clayettes verre
- 1 bac à glaçon
- 2 boîtes œufs
- 1 Bac à légume
- 3 compartiments porte
- 1 socle en bois pour poser le réfrigérateur

Pour une durée de nuits, à compter du pour se terminer le
à heures

Soit 7€ X nuits = € TTC

CAUTION

200 € versée le par

Fait en 2 exemplaires à Vence, le

Le preneur

Signature